



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de Règlement numéro 2024-450 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin d'agrandir la zone MxtV-1

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement :

1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 16 janvier 2024, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 2024-450 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin d'agrandir la zone MxtV-1.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **13 février à 19 h 00** à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de l'assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui désireront s'exprimer peuvent le faire.

3. Objet du règlement

Le premier projet de Règlement numéro 2024-450 a pour objet d'agrandir la zone MxtV-1 à même une partie de la zone P-3.

Ce premier projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

4. Zones visées

Les zones MxtV-1 et P-3 sont visées par ce premier projet de règlement. Les zones sont montrées au plan de zonage, qui peut être consulté sur le site Web de la Municipalité : https://sainte-martine.ca/wp-content/uploads/2019/05/Zonage_PU_Horiz_version-codifiée-2021-400.pdf

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à urbanisme@sainte-martine.ca

Donné à Sainte-Martine, ce 31 janvier 2024

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe

